



Secteur Coordination de l'action sociale, de la santé et de la sécurité au travail
rapport d'activité 2011-2014

Développer tous les enjeux de l'action sociale (AS) au travers du rappel de nos positions syndicales, - en une période où les atteintes aux droits sociaux se multiplient beaucoup plus que leurs avancées -, est la composante essentielle du travail effectué dans le secteur de l'Action Sociale.

L'activité du secteur Action Sociale se situe à plusieurs niveaux, ministériel et interministériel. Elle nécessite l'investissement de nos équipes et structures syndicales à ces différents niveaux qui voient se multiplier les réunions institutionnelles et/ou statutaires, la mise en place de groupes de travail et la tenue de commissions permanentes régulières dans le cadre du MAAF et de la Fonction Publique et cela en concertation constante avec le Snetap et la FSU.

Au niveau de l'interministériel

Des rencontres régulières ont eu lieu avec la DGAFP pour répondre à la commande d'une mission conduite par deux inspecteurs généraux qui a conduit à la parution d'un rapport d'importance mis en ligne sur le site du Snetap : il présente le rôle et la place de l'AS, ses ressources ainsi que l'utilisation des prestations sociales dans l'ensemble des ministères.

Le Snetap, en particulier par la connaissance et la pratique qu'il a au niveau de l'ASMA, apporte un éclairage spécifique sur l'AS. Les rencontres et les débats ont été nombreux au cours de ce mandat sur son devenir tant dans le cadre de la DGAFP et de ses commissions, que du Comité Technique (CT) AS et du Conseil Interministériel de l'Action Sociale (CIAS) et dans une moindre mesure des Sections régionales interministérielles (SRIAS).

Au niveau ministériel

La présence de la FSU au CT Spécial Action Sociale est régulière, avec des déclarations liminaires à chacun d'entre eux rappelant notamment que l'AS n'est pas un outil de la gestion des RH, que les réservations de logements sociaux pour les fonctionnaires sont toujours plus nécessaires que jamais et que l'information en direction des agents sur leurs droits en termes de prestations sociales, de prêts et de secours doit être développée.

Au niveau de l'ASMA nationale

L'ASMA, qui est une singularité dans la Fonction Publique : elle n'est pas, une instance consultative mais bien une association dirigée par les OS représentatives du ministère qui organise et gère près de la moitié des prestations d'AS destinées aux agents du MAAF.

La délégation FSU y est particulièrement active. Les débats des CA de l'ASMA et de son AG font l'objet d'une préparation et d'une concertation régulières portant sur les points de l'ordre du jour et sur les évolutions à lui apporter tant sur les plans technique que politique. Les réflexions et les modifications proposées sont toujours discutées préalablement en BN et concertées avec les instances du Snetap-FSU). En tant qu'élue du secteur AS du Snetap-FSU-, j'ai un rôle d'animation spécifique pour la FSU que je représente au sein du bureau de l'ASMA dans les fonctions de trésorière.

À la FSU

Nous participons au groupe AS de la FSU en amont de toutes les réunions d'instances de la Fonction publique concernées. Un stage de deux jours sur l'AS est organisé chaque année depuis trois ans avec les collègues du groupe FSU. Des guides pratiques et des publications sont édités à certaines occasions.

Au Snetap

Les mandats à porter en CT AS du MAAF, dans l'ensemble des instances institutionnelles ainsi qu'à l'ASMA nationale dans les moments de crise de « gouvernance » fréquents qu'elle a connus avec les représentants de certaines OS, ont fait l'objet de débats réguliers au sein du BN. L'ensemble des relations Asma / Snetap a également été suivi par Frédéric Chassagnette et Francis Gaillard en lien avec Jean-Marie Le Boiteux. Une partie

du dossier AS, celle relative aux difficultés de gouvernance de l'Asma, a fait l'objet d'un recours et d'un suivi par le cabinet d'avocats.

Parution d'un dossier spécial AS dans le bulletin de l'enseignement agricole de mars 2014 coordonné par moi-même, Frédéric Chassagnette et Francis Gaillard.

La partie du site relative à l'AS est alimentée par la publication de décisions, déclarations et informations. Y a été en particulier publié le « Guide pratique Fonction Publique de l'État – Prestations interministérielles d'action sociale » mis à jour en janvier 2014 et élaboré par le groupe fédéral d'action sociale de la FSU, dont le Snetap fait partie, un guide à faire largement connaître.

Secteur Action Sociale, Santé et Sécurité au Travail

Partie SST :

Depuis le dernier Congrès de Melle où le sujet transversal a été le travail, le Snetap a mis les questions de conditions de travail des agents comme une de ses priorités .

La Santé et la sécurité devient un sujet important et notre secteur fait tout pour avancer sur cette voie en dépit de la lenteur administrative pour évoluer en ce sens.

La Santé et la Sécurité au travail doit devenir un sujet prioritaire du ministère car les changements actuels amènent beaucoup de mal être qui ne facilite pas un travail de qualité.

Le secteur, pour la partie Santé Sécurité au Travail est bien représenté au niveau national par la présence de trois représentants du Snetap-FSU au CHSCT-M (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ministériel) dont son secrétaire est Marc Versepuech (secrétaire adjoint du secteur).

Différentes actions ont été menées :

- développement des cellules de veilles dans les régions en apportant un appui et en faisant un recensement de ces cellules (13 en fonctionnement)
- création et animation d'une liste de discussion « CHSCT Snetap ».
- action au CHSCTM pour obtenir un temps plein pour le secrétaire du CHSCTM
- interventions régulières au CSN (Conseil Syndical National) pour parler de la Santé, Sécurité au Travail et des CHSCT.
- participation aux réunions et stages fédéraux (FSU) sur le sujet avec entre autres les syndicats enseignants de l'Education Nationale.
- participation à certains groupe de travail de la fonction publique (DGAFP) avec la FSU (accord cadre sur les RPS, pénibilité, ...)
- échanges réguliers sur la santé sécurité au travail avec les correspondants FSU

Reste à mener :

- La mise en place des moyens pour tous les membres des CHSCT A cette fin, une lettre de demande a été envoyée par les divers CHSCT au ministère en demandant cela et il a été rappelé pendant les CHSCT ministériels l'importance de donner aux membres des CHSCT du temps pour travailler ...)
- L'articulation des instances Santé Sécurité au travail au niveau de l'enseignement technique ... le snetap a fait des propositions mais il est en attente d'arbitrage du cabinet du ministre sur ce point : problème d'articulation entre les CHSCT régionaux et les Commissions Hygiène et sécurités de nos EPL.

Patricia EBERSVEILLER
Marc VERSEPUECH